



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 23 mars 2017

Présidence : Mme A. DAPPLES DÜNNER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **02-2017**, du 27 février 2017 relatif à la possibilité d'emprunter ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. **D'ADOPTER** le préavis N°02-2017, du 27 février 2017 relatif à la possibilité d'emprunter dans le cadre de la participation financière aux travaux collectifs du SAF des Fourches (préavis 07-2008 du 4 novembre 2008) ;
2. **D'AUTORISER** la possibilité d'emprunter aux meilleures conditions du marché.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 23 mars 2017.

Noville, le 23 mars 2017

Extrait conforme :

l'attestent :

La Présidente

A.Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard